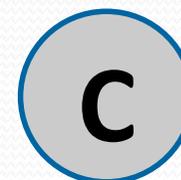




Contribution RE2020

**pour une réglementation
applicable et pragmatique**

RE2020 – Thématique Carbone

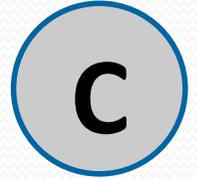


SIMPLIFIER (1)

Eviter les ruptures avec RT2012 et label E+C- (méthodologie et exigences), des indicateurs en continuité de ceux actuellement utilisés : Eges / Eges_pce

- **Limiter les modulations** au strict minimum (géographie ; altitude ; Surface/compacité et éventuellement 1 ou 2 autres liées au carbone, par exemple sur les balcons) : CINOV favorable aux annonces faites dans ce sens.
- Surface réglementaire basée sur la **SHAB** en résidentiel et **SU** en tertiaire : CINOV favorable aux annonces faites dans ce sens.
- **Exigences progressives** selon un calendrier défini, notamment pour sur le Carbone : Efforts graduels. CINOV favorable à une première phase pour une application à partir de l'été 2021 avec des seuils de renforcement modérés et adaptés à chaque secteur et un niveau plus ambitieux à partir de 2025, sans possibilité de prolongation (comme cela s'est fait avec la dérogation 57,5)

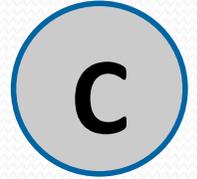
RE2020 – Thématique Carbone



SIMPLIFIER (2)

- **Ne pas retenir l'ACV dynamique dans la réglementation**, mais l'insérer dans les labels
 - La méthode de calcul associée n'est pas disponible,
 - les coefficients de pondération n'ont pas été transmis,
 - Méthode très difficilement compréhensible pour les BET et pour les autres acteurs.
 - Rupture trop importante avec la méthode ACV E+C- qui était simple et pédagogique.
 - Le calcul dynamique diminue fortement l'impact PCE global : Fort risque de décourager les industriels à réaliser des FDES/PEP.
 - CINOV recommande de tester cette méthode dans le cadre des labels.
- **Ne surtout pas retenir une exigence en Eges exploitation**
 - Conduira à ne retenir que des solutions électriques (sans recourir à des énergies renouvelables),
 - L'indicateur RCR pose des problèmes, mais plutôt AepENR (thermique).

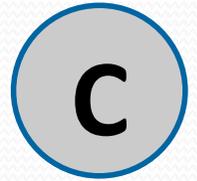
RE2020 – Thématique Carbone



CONCEVOIR avec SOBRIETE CARBONE

- Maintenir une exigence de résultats sur les produits de construction et équipements (type Eges_pce)
 - Inciter à une meilleure éco-conception des bâtiments
 - Inciter les industriels à élaborer des FDES et des PEP.
- Veiller à l'exhaustivité des valeurs par défaut pour que tous les composants puissent être pris en compte.
- Réaliser des sous-lots forfaitaires pour les lots techniques afin de pouvoir faire des calculs détaillés de ces lots lorsque des industriels fournissent des PEP.
- Veiller à ce que les valeurs forfaitaires soient plus pénalisantes que les valeurs par défaut détaillées qui doivent elles-mêmes être plus pénalisantes que les valeurs issues des FDES/PEP collectives et individuelles.
- Informer sur le stockage de carbone biogénique via un indicateur.

RE2020 – Thématique Carbone



S'ASSURER DE L'APPLICATION DE LA RE2020

- Maintenir et compléter avec le Carbone les attestations Permis de Construire et Fin de Chantier : Garantir l'application de la réglementation.
- Afficher dans les textes clairement l'obligation de réaliser une étude ENERGIE-CARBONE en phase DCE.